

**Publié le 14/09/2026**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DU BUREAU  
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

1.4 – SAULX – LOTISSEMENT LES VIGNES : RETROCESSIONS FONCIERES

Il est proposé au Bureau d'Habitat 70 de délibérer sur la rétrocession d'emprises foncières à Saulx, lotissement Les Vignes.

Dans le cadre de la création du lotissement Les Vignes, certains délaissés fonciers de voirie et de coteaux n'ont pas été rétrocédés à la commune. Les parcelles concernées par la cession sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée C 911 d'une superficie de 143 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée C 912 d'une superficie de 2 177 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée C 913 d'une superficie de 128 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée C 914 d'une superficie de 240 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée ZW 21 d'une superficie de 11 561 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée ZW 52 d'une superficie de 394 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée ZW 53 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée ZW 54 d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée ZW 55 d'une superficie de 539 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée ZW 57 d'une superficie de 1 824 m<sup>2</sup>

La superficie totale de ces parcelles est de 17 038 m<sup>2</sup>.

La parcelle cadastrée section ZW 21 correspond à une emprise classée en zone constructible. Des études internes ont établi qu'aucune nouvelle construction ne peut être envisagée sur les coteaux. Ces parcelles présentent une topographie en forte pente qui rend leur aménagement particulièrement coûteux et techniquement contraignant.

Ces contraintes rendent tout projet de construction difficilement viable économiquement. La commune, favorable à ces acquisitions, envisage d'aménager sur cette parcelle un verger communal, participant ainsi à la préservation de la biodiversité locale.

C'est dans ce contexte que la cession globale à l'euro symbolique est proposée.

Les frais de notaire seront à la charge exclusive d'Habitat 70. L'acte sera établi par Maître LEGRAND-MAMPEY, notaire à Lure.

Au vu de ces éléments, le Bureau d'Habitat 70 à l'unanimité autorise le Directeur général à signer tous les documents et actes relatifs à la cession des parcelles cadastrées section C 911, C 912, C 913, C 914, ZW 21, ZW 52, ZW 53, ZW 54, ZW 55, ZW 57 sis sur la commune de Saulx dans les conditions indiquées ci-dessus.

Pour extrait délivré conforme

Fait à Vesoul le 08/09/2026

Le Directeur général

Olivier ROSAT

